

## ÉTAT DE SANTÉ DES ABEILLES EN 2001



Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001, les activités liées à l'inspection des aliments et à la santé animale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) sont regroupées sous une nouvelle entité appelée " Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale " (CQIASA). Au cours de la saison 2001-2002, le CQIASA a poursuivi ses activités en matière de santé des abeilles. Pendant la même période, de nouveaux enjeux se sont pointés à l'horizon au sein du monde apicole, alors que de plus en plus de cas de résistance aux médicaments en apiculture et de nombreuses pertes de ruches ont été rapportés à plusieurs endroits en Amérique du Nord. Pour faire face à cette situation, les intervenants du milieu apicole québécois se mobilisent. Plusieurs actions ont été entreprises au cours de la dernière année afin de faire en sorte que les apiculteurs du Québec puissent bénéficier d'un soutien adéquat et efficace dans la gestion de ces problématiques. Ce bulletin fait état du bilan sanitaire apicole au Québec en 2001 et suggère au lecteur certains outils de travail qui l'aideront à gérer adéquatement les maladies dans son rucher.

### BILAN DES ACTIVITÉS SANITAIRES APICOLES

En 2001, 110 visites ont été effectuées, essentiellement sur demande, chez 97 apiculteurs par le personnel vétérinaire et inspecteur du CQIASA. Au cours de ces visites, 1192 colonies ont été inspectées. Rappelons que l'inspection des colonies dès le début des symptômes de toute maladie, combinée avec des prélèvements et des analyses en laboratoire, permet de préciser un diagnostic. Conséquemment, les chances d'appliquer un traitement adéquat, et surtout de sauver les colonies affectées, sont considérablement accrues. Les responsables en santé apicole du CQIASA rappellent que les apiculteurs du Québec peuvent bénéficier d'un service d'aide au diagnostic des maladies apicoles gratuit en contactant le médecin vétérinaire responsable de la santé apicole de leur région (voir liste en page 4). Ce service peut prendre la forme d'une visite du rucher par le personnel spécialisé en apiculture du CQIASA. De plus, l'apiculteur peut soumettre directement aux laboratoires, après entente avec le médecin vétérinaire concerné, les prélèvements appropriés aux fins de diagnostic. Ainsi, à la suite d'un diagnostic de maladie, le médecin vétérinaire sera en mesure de délivrer, au besoin, une prescription pour que l'apiculteur puisse se procurer les médicaments nécessaires au contrôle de cette condition.

### ÉVALUATION SANITAIRE

Pour une deuxième année consécutive, les apiculteurs du Québec qui le désirent peuvent aussi obtenir gratuitement une attestation sanitaire à la suite de la visite d'un médecin vétérinaire ou d'un inspecteur du MAPAQ. Celle-ci définit le statut sanitaire des ruchers évalués en attestant de la présence ou de l'absence des principales maladies apicoles. Ce document peut être utile, entre autres, lors de la vente ou de l'achat de ruches. Les producteurs de reines et de nucléi du Québec peuvent aussi l'obtenir. En effet, le protocole d'évaluation sanitaire des producteurs de reines et de nucléi du Québec remplace l'ancien protocole de certification. Cette modification a été jugée nécessaire par le fait que l'étendue de maladies telles que la varroase avait amené l'exclusion du programme de certification de presque tous les producteurs de reines et de nucléi.

Auparavant, le producteur de reines et de nucléi devait posséder des colonies certifiées exemptes de maladies, alors qu'aujourd'hui, il sera en mesure de vendre des reines et des nucléi ayant un statut sanitaire connu, permettant ainsi des transactions éclairées avec le vendeur qui a un statut sanitaire égal ou meilleur à celui de l'acheteur. En 2001, sept évaluations sanitaires ont été réalisées.

---

Il va de soi que toute information relative à un cas positif de maladie ou à une visite effectuée est traitée confidentiellement.

### **SITUATION DE L'ACARIOSE ET DE LA VARROASE**

La varroase a poursuivi son évolution vers l'est de la province. On la trouve maintenant dans la région de Rimouski. Le personnel du CQIASA n'insistera jamais assez sur l'importance de procéder rapidement en saison au dépistage de cette condition, et ce, peu importe où se trouvent les colonies sur le territoire québécois. En effet, cette maladie est hautement contagieuse. À ce jour, tout le Québec est considéré comme étant infesté.

Quant à l'acariose, les résultats des activités d'inspection et les analyses de laboratoire du MAPAQ de l'année dernière laissaient croire à une infestation relativement limitée à certaines régions de la province. En combinant les résultats du Club Api et ceux du MAPAQ, il semble toutefois que, outre la région de la Montérégie et de l'Abitibi-Témiscamingue, les régions du Saguenay-Lac Saint-Jean, de la Mauricie, du Centre du Québec et de l'Estrie sont aussi maintenant affectées par cette condition. Cette situation fait ressortir une fois de plus le fait que l'ensemble des apiculteurs du Québec ne doivent en rien négliger l'importance d'un dépistage hâtif. En ce qui concerne l'acariose, il est possible de soumettre des échantillons aux laboratoires du MAPAQ à longueur d'année. Nous encourageons la soumission de spécimens tôt en saison et même en hiver si cela est possible, un traitement hâtif étant alors applicable au printemps si nécessaire.

### **DÉPISTAGE D'*AETHINA TUMIDA***

En 2001, le personnel du MAPAQ spécialisé en inspection sanitaire apicole a été sensibilisé au dépistage d'*Aethina tumida*. Cette information lui a permis de porter une attention particulière à la présence de cet insecte dans les ruchers visités au cours de la saison. En plus de cette surveillance, huit apiculteurs des régions de la Montérégie et de l'Estrie ont fait l'objet d'une surveillance particulière. Les médecins vétérinaires et les inspecteurs

du MAPAQ ont procédé, dans les ruchers de ces apiculteurs, à la recherche intensive de cet indésirable. Jusqu'à ce jour, aucun cas d'*Aethina tumida* n'a été rapporté au Québec. Les activités de dépistage devraient se poursuivre au Québec en 2002.

### **BILAN DE L'ENQUÊTE SUR LES MORTALITÉS**

Au printemps 2001, des intervenants en apiculture ont fait état d'une augmentation de pertes hivernales dans les ruchers québécois par rapport aux années précédentes. Au cours de la même période, plusieurs États américains et provinces canadiennes ont rapporté un phénomène similaire. Le MAPAQ a évalué la situation pour en déterminer la cause. Les résultats de cette enquête indiquent que les mortalités subies dans les ruchers québécois semblent avoir une origine multifactorielle incluant, selon le cas, des problèmes de régie, des conditions climatiques défavorables et/ou la présence de maladies.

Voici les principales recommandations qui en découlent :

#### **Porter une attention particulière à certains facteurs lors du nourrissage :**

- ☞ Privilégier l'achat de sirop hydrolysé ou transformé par des enzymes, et ayant un bas taux de HMF, de résidus de cendres et de minéraux, en plus d'avoir une concentration élevée de fructose (77 %).
- ☞ Éviter d'utiliser les sirops de glucose et les sirops invertis ou transformés par des acides.
- ☞ S'assurer de bien mélanger le sirop s'il est dilué.
- ☞ Privilégier le nourrissage individuel à l'aide d'un nourrisseur au lieu du nourrissage en groupe à l'extérieur.
- ☞ Nourrir les ruches assez tôt à l'automne, soit en septembre et au plus tard à la mi-octobre.
- ☞ Peser les colonies à la fin du nourrissage.

## Faire preuve de vigilance quant à la présence de maladies :

- ☞ Dépister adéquatement et rapidement les maladies dans les ruches.
- ☞ Utiliser, au besoin, les services de diagnostic des maladies apicoles offerts gratuitement aux apiculteurs québécois dans les laboratoires de pathologie animale du CQIASA.
- ☞ Contacter le médecin vétérinaire du MAPAQ responsable de l'apiculture dans sa région, afin qu'il puisse proposer des moyens de diagnostic et des modes de traitement appropriés à la situation qui prévaut dans les ruchers.
- ☞ Utiliser des produits homologués en apiculture, souscrire aux recommandations du fabricant et, selon le cas, à l'ordonnance du médecin vétérinaire.

## ÉVOLUTION DE LA RÉSISTANCE AUX MÉDICAMENTS

### Résistance au traitement de la loque américaine

De nombreux cas de résistance à l'oxytétracycline ont été détectés en Alberta et en Colombie-Britannique. Pour contrer l'apparition de ce phénomène, il importe de respecter le choix de produits homologués et de s'en tenir aux recommandations du fabricant et des ordonnances vétérinaires. Au Québec, aucun autre produit que l'oxytétracycline ne peut être encore utilisé pour traiter la loque américaine. **Les apiculteurs sont invités à soumettre tout cas suspect de loque américaine à un laboratoire de pathologie animale du MAPAQ.** Un diagnostic positif de cette maladie fera l'objet d'une évaluation afin de déterminer si l'oxytétracycline est toujours efficace pour la traiter.

### Résistance au traitement de la varroase

Quant aux cas de résistance au fluvalinate destiné

à traiter la varroase, ils ont été rapportés au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Aucun cas n'a été rapporté au Québec jusqu'à présent. Toutefois, cette situation met en lumière l'importance d'utiliser ce produit de façon judicieuse et selon les recommandations strictes du fabricant. De plus, encore ici, une très grande vigilance s'impose et **les producteurs sont invités à signaler au personnel apicole du CQIASA tout cas d'échec au traitement afin qu'une évaluation exacte de la situation puisse être faite.**

## FORMATION ET INFORMATION

### Cliniques apicoles

Au cours de la saison apicole 2002–2003, des cliniques devraient avoir lieu un peu partout au Québec en avril–mai, en août ou en octobre–novembre. Les apiculteurs sont invités à se renseigner auprès du personnel du MAPAQ, médecins vétérinaires et répondants concernant la tenue de ces activités. (Voir liste en page 4).

### Agri-Réseau

Les apiculteurs internautes sont invités à surveiller leurs sites apicoles. Au cours des prochains mois, la filière mettra en ligne un volet " Apiculture " dans le site Agri-Réseau du Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec (CRAAQ) ([www.agrireseau.qc.ca](http://www.agrireseau.qc.ca)). Les apiculteurs peuvent aussi se procurer le guide révisé sur les maladies de l'abeille du CRAAQ en visitant le site Web du CRAAQ à [www.craaq.qc.ca](http://www.craaq.qc.ca) ou en composant le 1-888-535-2537.

### Colloque

C'est en janvier 2003 que se tiendra le prochain colloque du Comité apicole du CRAAQ. Le thème de cet événement sera probablement la gestion intégrée des maladies apicoles. Plus d'information devrait être diffusée au cours des prochains mois.

## **LISTE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES ET DES RÉPONDANTS DU MAPAQ EN APICULTURE EN 2002**

### **VÉTÉRINAIRES DGA\***

### **RÉPONDANTS DGAR\*\***

#### **Régions 01 : Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord**

D<sup>r</sup> Robert Claveau (Rimouski)

Téléphone : (418) 727-3522

D<sup>r</sup> Claude Tremblay (Alma)

Téléphone : (418) 668-2371

M. Bertrand Berger (Rimouski)

Téléphone : (418) 727-3615

M. Delphis Porlier (Grande-Rivière)

Téléphone : (418) 385-3763

M. Joseph Savard (Alma)

Téléphone : (418) 662-6457, poste 244

#### **Régions 02 : Québec, Chaudière-Appalaches**

D<sup>r</sup> Claude Boucher

Téléphone : (418) 528-0794 (Sainte-Foy)

Téléphone : (418) 386-8191 (Sainte-Marie-de-Beauce)

M. Pierre Ayotte (Lévis)

Téléphone : (418) 837-7105

M. Jocelyn Marceau (Québec)

Téléphone : (418) 643-7255

#### **Régions 03 : Mauricie, Centre-du-Québec, Estrie**

D<sup>re</sup> Diane Boucher (Rock Forest)

Téléphone : (819) 820-3011, poste 277

M. André Pettigrew (Rock Forest)

Téléphone : (819) 820-3035, poste 224

D<sup>r</sup> Jean-Louis Michel (Saint-Louis-de-France)

Téléphone : (819) 371-6844

M<sup>me</sup> Claire Roy (Saint-Louis-de-France)

Téléphone : (819) 371-6761, poste 244

M. Richard Turmel (Nicolet)

Téléphone : (819) 293-8501, poste 216

#### **Régions 04 : Montréal, Laval, Lanaudière**

D<sup>r</sup> André Simoneau (L'Assomption)

Téléphone : (514) 589-5745, poste 275

M. Marcel Gratton (Laval)

Téléphone : (450) 972-3044, poste 26

#### **Régions 05 : Montérégie**

D<sup>r</sup> Thierry Lemaire (Longueuil)

Téléphone : (450) 928-7400

M. Jollin Charest (Marieville)

Téléphone : (450) 460-4447

M. Paul-Émile Yelle (Saint-Rémi)

Téléphone : (450) 454-2210, poste 225

#### **Régions 06 : Laurentides, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue**

D<sup>r</sup> Réal-Raymond Major (Rouyn-Noranda)

Téléphone : (819) 763-3287, poste 228

M<sup>me</sup> Maryse Harnois (Buckingham)

Téléphone : (819) 986-5299

M. Marcel Gratton (Laval)

Téléphone : (450) 972-3044, poste 26

M<sup>me</sup> Nicole Pouliot (Rouyn-Noranda)

Téléphone : (819) 763-3287, poste 234

\*DGA : Direction générale de l'alimentation

\*\*DGAR : Direction générale des affaires régionales

#### **Auteurs**

D<sup>r</sup> Claude Boucher, responsable provincial aux opérations en santé apicole

Téléphone : (418) 528-0794

Courriel : [claud.boucher@agr.gouv.qc.ca](mailto:claud.boucher@agr.gouv.qc.ca)

D<sup>re</sup> France Desjardins, responsable des produits d'information du RAIZO

Téléphone : (418) 380-2100, poste 3115

Courriel : [france.desjardins@agr.gouv.qc.ca](mailto:france.desjardins@agr.gouv.qc.ca)

#### **Conception**

M<sup>me</sup> Manon Tanguay



Direction de l'épidémiologie et de la santé animale

Télécopieur : (418) 380-2169

[www.agr.gouv.qc.ca/qasa/default.htm](http://www.agr.gouv.qc.ca/qasa/default.htm)